

Dialogue en matière de politique du logement

Le groupe de travail « Dialogue en matière de politique du logement » réunit des représentants des villes, des cantons et de la Confédération. Selon le groupe de travail, « *l'approvisionnement des groupes les plus faibles économiquement et des personnes ayant des besoins particuliers en logements demande des mesures complémentaires au marché* ».

Le groupe de travail a procédé à un inventaire des formes de soutien. Il a recommandé entre autres aux cantons et aux communes qui n'ont actuellement pas mis en place de mesures d'aide au logement d'examiner la possibilité d'introduire des mesures d'aide à la personne ou d'aménagement du territoire venant compléter l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique. Il préconise que tous les niveaux étatiques étudient dans quelle mesure des investisseurs à but lucratif pourraient eux aussi contribuer à améliorer l'offre de logements pour les demandeurs en situation économique difficile dans le cadre de l'aide à la pierre. En ce qui concerne l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique, le groupe de travail plaide pour l'application d'un principe «donnant-donnant» et pour plus de transparence. Il conseille notamment aux communes de lancer des appels d'offre publics pour les droits de superficie et leurs exigences respectives.

En outre, l'Office fédéral du logement a rendu son rapport au Conseil fédéral sur la possibilité d'accorder aux communes un droit de préemption en faveur de la construction de logements à prix modéré ou d'utilité publique. Le Conseil fédéral a décidé de renoncer pour l'instant au droit de préemption des communes. Il a toutefois décidé que si la situation sur le marché du logement devenait plus tendue dans un futur proche, il pourrait revenir sur sa décision.

Pour en savoir plus, voir notre rubrique Social >> [Logement](#)